

Le gouvernement veut passer en force...

# Intensifions la mobilisation contre le CPE !

**L**e gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer la « loi sur l'égalité des chances », qui contient le Contrat Première embauche. Cette procédure permet de faire passer la loi sans débat. Elle est particulièrement antidémocratique, ce qui montre comment le gouvernement méprise les droits des jeunes et est prêt à tout pour nous museler. Avec cette procédure, il tente d'arrêter la mobilisation qui commence à grossir.

### Une attaque sans précédent

La « loi sur l'égalité des chances » est censée répondre à la révolte des banlieues de décembre. Elle instaure une plus grande répression (renforcement du pouvoir des polices municipales, stages dans l'armée ou la police et suppression des allocations familiales pour les jeunes trop « turbulents »). Elle durcit l'entrée dans le monde du travail : elle autorise le travail de nuit dès 15 ans et l'apprentissage en alternance dès 14 ans. Ce qui revient à pousser les jeunes à abandonner leurs études pour travailler très tôt, dans de mauvaises conditions. Une logique que l'on retrouve dans le LMD sur les universités et la réforme Fillon dans les lycées.

### Le Contrat Première embauche, « sois jeune et tais-toi »

L'attaque la plus grave est le CPE, qui instaure une période d'essai de deux ans pour les moins de 26 ans. Du coup, il est impossible de s'installer dans la vie : pas de possibilité d'avoir des crédits ou un logement, les banques et les proprios refuseront puisqu'on peut être licencié du jour au lendemain.

De plus, ce contrat permet aux employeurs d'imposer n'importe quelles conditions de travail, puisqu'on peut être licencié sans motif : si on refuse des heures supplémentaires, si on veut un meilleur salaire, si on est enceinte, c'est la porte.

Enfin, Villepin a annoncé qu'après avoir mis en place le CPE, il généralisera la période d'essai de 2 ans à tous les

contrats. C'est déjà fait pour les entreprises de moins de 20 salarié-es avec le CNE (Contrat nouvelle embauche). C'est donc notre avenir qui est en jeu : va-t-on être obligés de galérer toute notre vie ? D'autant qu'avec le CPE, le patron peut embaucher plusieurs fois de suite la même personne, s'il laisse 3 mois entre deux embauches.

### La mobilisation s'étend

Après la journée du 7 février, où il y a eu 400 000 personnes dans la rue, la mobilisation s'étend dans la jeunesse. Les universités de Rennes 2 et Toulouse Ranguel ont démarré une grève, des manifestations ont eu lieu la semaine dernière dans de nombreuses villes. Plusieurs bahuts de différentes villes sont bloqués. Malgré les vacances scolaires, nous devons étendre la mobilisation. Le jeudi 16 est une journée nationale de manifestation. Nous devons nous appuyer sur cette mobilisation pour organiser des assemblées générales dans les lieux d'études et les villes, qui servent à informer et à organiser la mobilisation. Des grèves peuvent aussi se développer à partir des journées de mobilisation. Seul un mouvement de grève massif de la jeunesse et du monde du travail fera reculer le gouvernement : à nous de le construire !

### En finir avec ceux qui nous dirigent

Sarkozy et Villepin nous montrent leur projet de société : ils veulent des salarié-es dociles, avec pas trop de diplômes, payés le moins cher possible et licenciés à tout moment. Ce n'est pas seulement parce qu'ils sont particulièrement réactionnaires et de droite, d'ailleurs la gauche n'a pas fait mieux quand elle était au pouvoir. C'est parce qu'ils répondent aux demandes du patronat et tentent de maintenir cette société injuste en place. Pour imposer une société qui soit organisée en fonction des besoins de la population, dirigée par ceux qui triment, commençons par virer le gouvernement et le patronat des commandes. Tous et toutes ensemble, à nous de leur imposer nos choix !

---

### Pour prendre contact avec les jeunes de la LCR

NOM : .....

Prénom : .....

Tél. : ..... Email : .....

Adresse : .....

LCR44 ; 17, rue Paul Bellamy  
44 000 Nantes  
site internet : <http://lcr44.free.fr>  
email : [lcrnantes@yahoo.fr](mailto:lcrnantes@yahoo.fr)